

Réunion du Conseil Municipal
du 26 mai 2014 à 15 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 20 mai 2014

Compte-rendu sommaire

Secrétariat des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction des affaires juridiques et des assemblées

Le Conseil approuve l'inscription des points 6 bis et 9 Bis à l'ordre du jour du présent Conseil.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 Passation d'avenants et attribution de marchés.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'autorisation de signature du marché public suivant, attribué par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
3054V	Impression d'affiches grand format	DS IMPRESSIO N	Minimum annuel : 10 000 € HT Pas de montant maximum	13/03/2014

Il est en outre demandé au Conseil d'approuver la passation des avenants et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer et à exécuter les avenants, marchés et documents y relatifs.

Adopté

2 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services

Il est demandé au Conseil de prendre de cette communication.

Communiqué

3 Présentation des comptes 2013 et du budget 2014 du Crédit Municipal.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de la présentation des comptes 2013 et du budget 2014 de la Caisse de Crédit Municipal.

Prend acte

4 Créances à admettre en non-valeur.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- les admissions en non-valeur au titre de l'exercice **2014**, des créances irrécouvrables pour une somme de **12 022,26 €**

- trois remises gracieuses pour une somme de **5 195,42 €**,
- des créances minimales pour un montant de **2 494,82 €**.

Adopté

5 Attribution de subventions au titre des droits des femmes et de l'égalité de genre.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention de :

- 26 000 € au centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) ;
- 15 000€ au Mouvement français pour le planning familial.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

6 Représentations de la Ville au sein de différentes instances.

Il est demandé au Conseil de désigner :

INSTANCES DIVERSES

Haute Ecole des Arts du Rhin (CA) : 5 titulaires

Titulaires
Annick NEFF
Camille GANGLOFF
Nicolas MATT
Eric SCHULTZ
Fabienne KELLER

ABCM Zweisprachigkeit (Association pour le bilinguisme en classe dès la maternelle) : 1 titulaire

Titulaire :
Michaël SCHMIDT

Maison de l'Emploi : 1 titulaire et 1 suppléant-e

Titulaire	Suppléant-e
Marie-Dominique DREYSSE	Jean-Baptiste GERNET

Association Relais Chantier : 1 titulaire

Titulaire
Jeanne BARSEGHIAN

Ess'or Est (fonds de dotation) : Conseil d'administration 1 titulaire

Titulaire :
Jean-Baptiste GERNET

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE

Strasbourg-Evénements (Conseil de surveillance) 2 titulaires

Titulaires
Nawel RAFIK ELMRINI
Jean-Jacques GSELL

SPL Deux Rives :

La représentation au sein de la SPL des deux Rives effectuée par le Conseil municipal lors de séance du 28 avril 2014 est annulée.

Elle est remplacée par la représentation ci-après :

Assemblée générale : 1 titulaire
Olivier BITZ

Conseil d'administration : 2 titulaires
Roland RIES
Jean-Baptiste MATHIEU

Comité de liaison stratégique et de contrôle : 1 titulaire
Caroline BARRIERE

COMMISSION D'AMENAGEMENT « QAI »
5 titulaires -5 suppléant-e-s

Titulaires	Suppléant-e-s
Alain FONTANEL	Nawel RAFIK ELMRINI
Nicole DREYER	Paul MEYER
Catherine TRAUTMANN	Maria-Fernanda GABRIEL HANNING
Robert HERRMANN	Christel KOHLER
Thierry ROOS	Martine CALDEROLI-LOTZ

Adopté

6bis Election d'un représentant de la Ville de Strasbourg au Conseil d'Administration de la SERS.

Il est demandé au Conseil de désigner Mme Christel KOHLER au Conseil d'administration de la SERS (en remplacement de M. Alain JUND, démissionnaire).

Adopté

7 Attribution de subventions aux établissements culturels strasbourgeois et aux associations

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de subventions aux organismes suivants :

1. Bâtiments

1.1 Bâtiments propriété de la paroisse

Paroisses catholiques

Saint Amand	4 930 €
Saint Benoît	9 195 €
Sainte Bernadette	3 524 €

Paroisses protestantes

Saint Paul Université	2 139 €
Saint Pierre le Vieux	1 707 €

1.2 Bâtiments propriété de la Ville de Strasbourg

Paroisse catholique Sainte Madeleine	4 000 €
Paroisse protestante de Neudorf	763 €
Paroisse protestante Saint Paul Koenigshoffen	893 €

2. Manifestations

Association Communauté Bouddhiste d'Alsace	1 500 €
Consistoire israélite	4 500 €

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté

8 Tarifs Foire Saint Jean 2014.

Il est demandé au Conseil d'approuver les tarifs relatifs aux droits de place et aux forfaits pour l'eau et l'électricité et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer et exécuter tous les actes administratifs, techniques et financiers relatifs à cet événement.

Adopté

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

9 Attribution de subventions dans le cadre des relations européennes et internationales.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

Pour le Pôle coopération décentralisée et jumelages :

- le versement d'une subvention de 1 300 € à l'Alliance Française de Jacmel,
- le versement d'une subvention de 600 € au Lycée professionnel Oberlin,
- le versement d'une subvention de 1 500 € à l'Association Sportive de la Musau ;

Pour le Pôle Europe

- le versement d'une subvention de 20 000 € à l'Institut International des Droits de l'Homme,
- le versement d'une subvention de 2 500 € à l'Association Parlementaire Européenne,
- le versement d'une subvention de 2 500 € à l'Association Rodéo d'Ame.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le maire ou son représentant à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté

9bis Aide d'urgence inondations dans les Balkans.

Il est demandé au Conseil d'approuver d'allouer à la délégation départementale du Bas-Rhin de la Croix Rouge Française une aide d'urgence d'un montant de 20 000 € pour son action en faveur des populations des Balkans en détresse et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention y afférente.

Adopté

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE

10 Attribution de subventions au titre des solidarités.

Il est demandé au Conseil de décider :

- d'allouer les subventions suivantes :

1. Banque alimentaire du Bas-Rhin pour la lutte contre la faim (fonctionnement)	39 000 €
2. Restaurants du cœur - Les relais du cœur du Bas-Rhin (fonctionnement)	20 000 €
3. Restaurants du cœur - Les relais du cœur du Bas-Rhin (séjour culturel)	1 000 €
4. Association régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation – ARSEA (interventions sociales)	20 000 €
5. Habitat des salariés d'Alsace société anonyme d'habitations à loyer modéré (investissement)	75 000 €
6. Mission locale pour l'emploi (accompagnement social des jeunes)	15 000 €
7. Association des français rapatriés d'origine nord-africaine en Allemagne et en Alsace (fonctionnement)	6 000 €
8. Lianes (fonctionnement)	4 800 €
9. SOS Amitié Strasbourg (fonctionnement)	2 000 €
10. Croix rouge française - Conseil départemental du Bas-Rhin (accompagnement des familles roms)	16 000 €

11. Association Lupovino lutte pour une vie normale (actions d'intégrations des familles roms)	2 500 €
12. Association pour l'intégration des enfants déficients auditifs – APIEDA (fonctionnement)	1 000 €
13. Collectif pour l'intégration scolaire individualisée – CISI (fonctionnement)	500 €
14. Association pour la création et l'animation musicale – APCAM (chantons l'Europe, l'Europe en chanson)	2 000 €
15. Association bas-rhinoise d'aide aux personnes âgées – ABRAPA (participation à la téléassistance)	5 541 €
Total	210 341 €

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-a représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

11 Attribution de subventions au titre de la prévention.

Il est demandé au Conseil de décider :

- au titre du dispositif Ville Vie Vacances – Printemps 2014

Centre Socioculturel Au-delà des Ponts	800 €
Association Solidarité Culturelle	650 €
Association Les Disciples	750 €
Centre Socioculturel de la Meinau	600 €
Association Intermède	750 €
Centre Socioculturel Joie et Santé Koenigshoffen	1 800 €
Association Médiation Insertion	1 000 €
Association Audiorama	600 €
Association Eveil Meinau	1 800 €
Association Ellesaussi	800 €
Centre de Loisirs et de la Jeunesse de la Police Nationale	700 €
Centre Socioculturel Rotterdam	1 000 €
Centre Socioculturel du Neuhof	1 900 €
Association des Cultures Méditerranéennes du Neuhof	800 €
Centre Socioculturel du Fossé des Treize	1 000 €
Centre Socioculturel Montagne Verte	900€

- au titre du dispositif 2014 des femmes en très grand danger

Association ACCORD	6 500 €
--------------------	---------

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions et arrêtés relatifs à ces subventions.

Adopté

12 Attribution de subventions à des associations socioculturelles.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1. l'allocation d'une subvention d'équipement :

Association d'Education populaire St Ignace	37 480 €
---	----------

2. l'allocation de subventions pour projet :

Interassociation de la Cité de l'III	5 000 €
--------------------------------------	---------

Interassociation de la Cité de l'III	4 500 €
--------------------------------------	---------

3. l'allocation d'une subvention dans le cadre du Contrat enfance jeunesse :

Association Porte Ouverte	3 000 €
---------------------------	---------

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et les décisions attributives relatives aux subventions et à solliciter la participation de la Caisse d'allocations familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Adopté

13 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'attribuer le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

Association Jardin Partagé du Quartier Gare	400 €
Association Nadi Chaabi	1 000 €
Les Ateliers d'Eden	1 200 €
Association des Résidents des Poteries	4 800 €
Association Espoir 67	750 €
Association Main dans la Main	550 €
Les Amis du Cheval	450 €
Amicale des Combattants de l'Union Française	150 €
Association des Résidents du Tivoli	1 000 €

Association Because	1 000 €
Association « Quartiers Ouest : Les Talents... »	1 000 €
Club de la Presse Strasbourg – Europe	1 000 €
Association Vent d’Est	1 000 €
Association des Habitants du Quartier Gare – AHQG	1 500 €
Association des Amis du Mémorial de l’Alsace Moselle	2 000 €
Association Animation « Vies de Quartiers »	2 450 €
Association Entraide Le Relais	1 000 €
Association Ellesaussi	4 700 €
Maison de l’Amérique Latine	3 000 €
Initiatives de la Montagne Verte	7 500 €

Il est aussi demandé au Conseil d’autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté

14 Attribution de subventions aux associations gestionnaires d’établissements d’accueil de la petite enfance.

Il est demandé au Conseil de décider d’allouer les subventions suivantes :

1	Jardin d’enfants Rudolf Steiner - Centre européen d’éducation	6 311 €
2	Jardin d’enfants l’Envol - Institution protestante pour déficients auditifs - Le Bruckhof	8 110 €
3	Jardin d’enfants Les tout petits d’Alsace - Association les jeunes filles de St Maurice	18 270 €
4	Jardin d’enfants La buissonnière de l’Aar	4 415 €
5	Jardin d’enfants Play group - Le cercle international	11 894 €
6	Jardin d’enfants Renouveau Gan Chalom	6 240 €
7	Baby-boom	443 €
8	La petite bulle	674 €
9	La chenille	484 €
10	La farandole	273 €
11	La trottinette	248 €
12	Les fripouilles	244 €
13	Le petit prince	103 €
14	La toupie	78 €

15	Les loustics associés	113 €
16	La flûte enchantée	824 €
17	La petite jungle	2 882 €
18	La souris verte	59 €
19	Les pitchoun's	237 €
20	Le nid des géants	547 €
21	Giving Tree	1 097 €
22	Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR)	22 376 €
23	Centre socioculturel de l'Esplanade (ARES)	4 883 €
24	Jardin d'enfants Renouveau Gan Chalom	402 €
25	CSC Elsau LAPE La familière	81 €
26	Jardin d'enfants Rudolf Steiner - Centre européen d'éducation	135 €
27	Jardin d'enfants Play group	1 246 €
28	Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis de Strasbourg et environs (AAPEI)	415 €
29	Centre socioculturel du Fossé des treize	1 232 €
30	Association générale des familles (AGF)	61 €
31	Association Jeunesse Loubavitch / Haya Mouchka	9 200 €
32	Les ptits petons	3 310 €
33	Habitation Moderne	34 200 €

Il est aussi demandé au Conseil de récupérer les trop-perçus suivants :

1	Jardin d'enfants Rudolf Steiner - Centre européen d'éducation	1 632 €
2	Jardin d'enfants Gan Chalom	2 880 €

Adopté

15 Protocoles transactionnels - restructuration du groupe scolaire St Jean.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le principe de règlement amiable du différend avec la société VIVALE au moyen d'une convention transactionnelle portant règlement des prestations effectivement réalisées et utiles à la collectivité.

En conséquence, la conclusion d'une convention transactionnelle avec la société VIVALE selon le projet dont les stipulations essentielles sont : l'indemnité versée à la société au titre des prestations utiles à la collectivité et effectivement réalisées sur le fondement de l'enrichissement sans cause pour un montant de 112 434,53 €HT, soit 134 921,44 € TTC, versé par la Ville de Strasbourg à la société concernée, ainsi

que celle versée au titre du préjudice financier pour un montant de 3 370,00 € HT.

La société renonce au surplus de sa demande indemnitaire.

Les deux parties renoncent à tout recours ultérieur de toute nature tendant à obtenir une somme d'argent supplémentaire sur les faits entrant dans le champ de la présente délibération, sous réserve du respect de l'article L 2131-10 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi, la Ville de Strasbourg n'entend pas renoncer à exercer notamment les garanties contractuelles et post-contractuelles se rattachant à la qualité de constructeur.

- le principe de règlement amiable du différend avec la société SOVEC au moyen d'une convention transactionnelle portant règlement des prestations effectivement réalisées et utiles à la collectivité.

En conséquence, la conclusion d'une convention transactionnelle avec la société SOVEC selon le projet dont les stipulations essentielles sont : l'indemnité versée à la société au titre des prestations utiles à la collectivité et effectivement réalisées sur le fondement de l'enrichissement sans cause d'un montant de 45 264,68 € HT, soit 54 317,62 € TTC, versé par la Ville de Strasbourg à la société concernée, ainsi que celle versée au titre du préjudice financier pour un montant de 2 851,67 € HT.

La société renonce au surplus de sa demande indemnitaire.

Les deux parties renoncent à tout recours ultérieur de toute nature tendant à obtenir une somme d'argent supplémentaire sur les faits entrant dans le champ de la présente délibération, sous réserve du respect de l'article L 2131-10 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi, la Ville de Strasbourg n'entend pas renoncer à exercer notamment les garanties contractuelles et post-contractuelles se rattachant à la qualité de constructeur.

- le principe de règlement amiable du différend avec l'agence d'architecture Dominique COULON & Associés au moyen d'une convention transactionnelle portant règlement des prestations effectivement réalisées et utiles à la collectivité.

En conséquence, la conclusion d'une convention transactionnelle avec l'agence d'architecture Dominique COULON & Associés selon le projet dont les stipulations essentielles sont : l'indemnité versée à la société au titre des prestations utiles à la collectivité et effectivement réalisées sur le fondement de l'enrichissement sans cause d'un montant de 22 000,00 € HT soit 26 400,00 € TTC versé par la Ville de Strasbourg à la société concernée.

La société renonce au surplus de sa demande indemnitaire.

les deux parties renoncent à tout recours ultérieur de toute nature tendant à obtenir une somme d'argent supplémentaire sur les faits entrant dans le champ de la présente délibération, sous réserve du respect de l'article L 2131-10 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi, la Ville de Strasbourg n'entend pas renoncer à exercer notamment les garanties contractuelles et post-contractuelles se rattachant à la qualité de constructeur.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer une convention transactionnelle avec les sociétés VIVALE, SOVEC, Dominique COULON & associés pour les indemniser des prestations effectuées et pour compenser le préjudice financier subi et à mettre en paiement par mandatement administratif pour solde de tout compte les sommes mentionnées ci-dessus.

Adopté

CULTURE ET SPORT

16 Réfection du terrain de football synthétique du stade Pourtalès.

Il est demandé au Conseil d'approuver la réfection du terrain de football synthétique du Stade Pourtalès pour un montant estimé à 472 000 €TTC.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à engager la procédure de marchés publics, (mise en concurrence conformément au Code des Marchés Publics et à signer et faire exécuter les marchés) nécessaires à la réalisation de ces opérations, conformément au code des marchés publics ;
- à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté

17 Attribution d'une subvention au training Club Canin de STRASBOURG.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de la subvention suivante en faveur de :

Training Club canin de Strasbourg	1 000 €
-----------------------------------	---------

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'arrêté et convention relative à cette subvention.

Adopté

18 Participation à l'acquisition du 3ème chapiteau de l'association Graine de Cirque.

Il est demandé au Conseil d'approuver la subvention de 30 000 € allouée à l'association Graine de Cirque et d'autoriser le maire à signer la convention afférente.

Adopté

19 Goncourt de la nouvelle 2014.

Il est demandé au Conseil d'approuver la participation de la Ville de Strasbourg au Goncourt de la Nouvelle 2014 et l'attribution de 3 800 € à Nicolas Cavaillès pour Vie de Monsieur Leguat aux éditions du Sonneur et d'autoriser le Maire ou son représentant à procéder au versement de cette participation à Nicolas Cavaillès.

Adopté

20 Passation d'un accord-cadre pour le Service des Musées.

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation d'un accord-cadre, alloti, sans montant minimum ni maximum pour les prestations de transports des œuvres d'art, d'impression et de photogravure des éditions du Service des musées, selon la procédure d'appel d'offres ouvert prévue au Code des Marchés Publics.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives, à signer et à exécuter l'accord cadre ainsi que les marchés en résultant.

Adopté

21 Conclusion d'une convention de mécénat pour le Musée Tomi Ungerer avec ES Energies Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion au titre du Service des musées, de la convention de mécénat entre la Ville et ES Energies dans le cadre du financement de l'étude pour la programmation d'un dispositif d'accueil pour public malvoyant et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces conventions.

Adopté

22 Convention de partenariat avec l'Association Théo Van Doesburg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le principe de la reconduction de la convention de partenariat pour 3 ans entre les musées de la Ville et l'association Theo van Doesburg et d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec l'association Theo Van Doesburg.

Adopté

23 **Marché de périodiques pour les médiathèques municipales**

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- **sous réserve de disponibilité des crédits, la passation après mise en concurrence :**
 - du marché de fourniture de périodiques pour les médiathèques municipales et la médiathèque Malraux pour une durée de quatre ans maximum et dont la passation fait l'objet d'une convention de groupement de commandes constitué entre la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg.

Objet du marché	Marché de fourniture de périodiques pour les médiathèques municipales et la médiathèque André Malraux
-----------------	---

- **la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Strasbourg et la Communauté urbaine de Strasbourg**, dont la Communauté urbaine de Strasbourg assurera la mission de coordonnateur pour la passation du marché de fourniture de périodiques pour les médiathèques municipales et la médiathèque Malraux.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser :

- le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Communauté Urbaine de Strasbourg, laquelle aura la charge dans le cadre de sa fonction de coordonnateur, de lancer les consultations, de prendre toutes les décisions y relatives, de signer et de notifier les marchés pour le compte du groupement selon les termes de la convention constitutive ;
- le Maire ou son représentant à exécuter les marchés en résultant pour la Ville de Strasbourg.

Adopté

24 **Autorisation de conclure les conventions nécessaires aux activités pédagogiques et artistiques du Conservatoire de Strasbourg pour l'année scolaire 2014/2015**

Il est demandé au Conseil d'approuver les dépenses liées à ces activités et imputées sur les lignes suivantes :

- AU15 C 311 6132 : locations immobilières (salles de concert et utilisation d'orgue dans les églises pour des représentations) 1 500 €
- AU15 B 311 6132 : locations immobilières (salles de concert) 1 200 € dans le cadre

de l'enseignement

- AU15 C 311 6226 : participation aux frais engagés par un partenaire sur une production artistique commune 21 000 € (honoraires)
- AU15 C 311 6228 : participation aux frais engagés par un partenaire sur une production artistique commune 5 000 € (autres prestations)
- AU 15 C 311 6042 : participation aux frais engagés par un partenaire sur une production artistique commune 1 000 € (achats de prestations de service)
- AU15 C 311 6257 : frais de déplacement des élèves envoyés en représentation du Conservatoire hors de la collectivité 4 000 €

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions suivantes nécessaires à la mise en œuvre des projets pédagogiques et artistiques du Conservatoire de Strasbourg pour l'année scolaire 2014/15.

1) Conventions d'utilisation d'un orgue

- Eglise réformée Saint-Paul
- Paroisse Saint-Thomas
- Paroisse Saint-Guillaume
- Eglise du Bouclier
- Eglise Sainte-Madeleine
- Eglise Saint-Pierre-Le-Jeune catholique
- Eglise Saint-Pierre-Le-Jeune protestant
- Eglise Saint-Pierre-Le-Vieux catholique
- Eglise du Temple Neuf

2) Conventions d'utilisation d'une salle

- Eglise réformée Saint-Paul
- Eglise du Bouclier
- Eglise Saint-Pierre-Le-Jeune catholique
- Eglise Saint-Pierre-Le-Jeune protestant
- Eglise Saint-Pierre-Le-Vieux
- Eglise Sainte-Aurélie
- Eglise des Dominicains
- Eglise du Temple-Neuf
- Eglise Sainte-Madeleine
- Eglise Saint-Aloïse
- Eglise Saint-Guillaume
- Eglise protestante du Neudorf
- Espace Culturel Le Point d'eau – Ostwald
- L'Illiade
- Le Palais du Rhin – DRAC
- Münsterhof
- Le PréO
- L'Espace Rohan à Saverne
- Les Savons d'Hélène à Strasbourg

- 3) Conventions de partenariat
- La Mac Bischwiller
 - Suona Italiano
 - Hanatsu Miroir
 - Soroptimist
 - Zonta Club
 - Souvenir Napoléonien
 - INA
 - Carré d'Art
 - Compagnie BLICKE
 - Voix de Strass
 - Compagnie Mistral-Est
 - Compagnie Imprévu
 - Festival Musica
 - Festival de Musique de Strasbourg
 - Festival de Musique de Baden-Baden
 - Orchestre Philharmonique de Berlin
 - La Laiterie Artefact
 - L'Opéra National du Rhin
 - Le Ballet du Rhin
 - Le Ballet de Lorraine
 - TNS
 - Les Percussions de Strasbourg
 - Les Vents de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg
 - Jazz d'Or
 - Pôle Sud
 - TJP
 - Le Maillon
 - Accroche Note
 - Le Parlement de Musique
 - Sax & Co
 - Saxopen
 - Fédération des Ensembles vocaux et instrumentistes spécialisés
 - Les Dominicains de Haute-Alsace
 - Tanz Theater Wuppertal
 - Centre national de la Danse
 - Association des trombonistes de France
 - Association des trombonistes du Bas-Rhin
 - Centre Chorégraphique National de Belfort
 - Ensemble Linea
 - Festival Voix étouffées
 - Les conservatoires à rayonnement régional, départemental et communal
 - Mission Voix Alsace
 - AFORGEP
 - Association des Amis de l'Orgue de Saessolsheim
 - Orgue en France (Jour de l'orgue)

- ADIAM du Bas-Rhin
- Université unique de Strasbourg
- Université de Syracuse
- Université de Montréal
- Université d'Ottawa
- Université du temps libre
- Alsace Digital
- Haute Ecole des Arts du Rhin
- Etablissement supérieur des arts de Lorraine
- Lycée Marie Curie de Strasbourg
- Collège Pasteur de Strasbourg
- Collège Hans Arp de Strasbourg
- Musikhochschule de Freiburg
- Musikhochschule de Dresden
- Musikhochschule de Bâle
- Musikhochschule de Stuttgart
- Junges Musikpodium Dresden-Venedig
- Impuls
- Institut Culturel Italien
- Caisse d'Epargne d'Alsace
- Francis C. Lang
- Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
- Cinéma UGC
- Orchestre français des jeunes
- ERTA France
- AJAM
- Festival Basse Zorn live
- Festival de Fénétrange
- Festival de Wissembourg
- Accent 4
- Papyrus'n
- Association Polymnie
- Ircam
- Association des enseignants de la composition en musique électro-accoustique
- Cité de la musique de Paris

Adopté

25 Dénomination des rues

Il est demandé au Conseil de décider :

- de renommer les voies

Square de Nontron	L'actuel « Square Nontron »
Allée de la Mémoire	L'actuelle « L'allée de la Mémoire »
Tunnel de l'Etoile	L'actuel tunnel du Heyritz qui assure la liaison entre l'autoroute A35 et l'avenue du Rhin sous le Parc de l'Etoile

- de supprimer la voie

Tunnel du Heyritz	
--------------------------	--

Adopté

AUTRES

-La proposition de motion proposée par le groupe des élus écologistes et citoyens de Strasbourg intitulée « Traité transatlantique de Commerce et d'Investissement » donne lieu à un échange entre les membres du Conseil municipal.

Il est proposé que MM. les Présidents de groupe créent un groupe de travail sur le sujet.

-Suite à une question de M. VETTER, Monsieur le Maire donne son analyse des résultats des élections européennes du 25 mai 2014. S'ensuit un large échange.

LE MAIRE,

ROLAND RIES